

# Fiche de données de sécurité

## PermeOx® Ultra

FDS n° : 1305-79-9-2  
Date de révision: 2018-01-31  
Version 2.02



### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom chimique	MÉLANGE DE PEROXYDE DE CALCIUM
Nom du produit	PermeOx® Ultra
Nom commercial alternatif	PermeOx® Ultra 2018
Synonymes	Peroxyde de calcium
No.-CAS	1305-79-9
No.-CE	215-39-4

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Applications environnementales Pour la dépollution des nappes phréatiques.

Restrictions d'utilisation Aucun usage à déconseiller ont été identifiés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant PeroxyChem LCC  
Représentant exclusif: PeroxyChem Spain s.l.u.  
C/ Afueras s/n 50784 La Zaida (Zaragoza) Espagne  
Tel: +34 976 179600

Fabricant PeroxyChem LCC  
Représentant exclusif: PeroxyChem Spain s.l.u.  
C/ Afueras s/n 50784 La Zaida (Zaragoza) Espagne  
Tel: +34 976 179600

Adresse e-mail sdsinfo-emea@peroxychem.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

La Zaida:  
Tel: +34 976 17 96 00  
Fax: +34 976 17 96 01

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Classé comme dangereux conformément à la directive (CE) No 1272/2008.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Catégorie 1
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Catégorie 3 Irritant pour le système respiratoire
<b>Matières solides comburantes</b>	Catégorie 2

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases H mentionnées.

### 2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant  
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires

conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer  
 P221 - Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles  
 P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P261 - Éviter de respirer les poussières

### 2.3 AUTRES INFORMATIONS

**Dangers généraux**

Réagit avec l'humidité pour produire de l'oxygène

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance multiconstituée

MÉLANGE DE PEROXYDE DE CALCIUM

Nom chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
Peroxyde de calcium	215-139-4	1305-79-9	>75	Eye corr. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) Ox. Sol. 2 (H272)	see 930-930-0
Calcium (hydroxyde de)	215-137-3	1305-62-0	<25	Skin corr. 1 (H314) eye. corr. 1 (H318) STOT SE 3(H335)	see 930-930-0

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases H mentionnées

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

**Contact cutané**

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Contact oculaire**

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires ou d'inconfort persistants, consulter un médecin.

**Ingestion**

Rincer la bouche avec de l'eau et faire boire beaucoup d'eau ou de lait. Ne pas faire vomir et ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des renseignements sur les soins à administrer. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact avec les yeux peut provoquer des lésions de la cornée et des blessures irréversibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Traiter les symptômes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**

Inonder d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Tout danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

En cas d'incendie, se décompose et libère de l'oxygène qui intensifie l'incendie.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Équipement de protection individuel, voir section 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Aspirer ou ramasser à la pelle tous les déchets et les transférer dans un fût, puis en étiqueter le contenu pour élimination. Ne pas verser le produit dans les récipients ou réservoirs d'origine à cause du risque de décomposition. Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart de la matière déversée. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Ne pas jeter le matériau en poudre à l'égout; Les ruissellements vers les égouts peuvent entraîner un danger d'incendie ou d'explosion.

**6.4 Référence à d'autres sections.**

Voir la section 13 pour toute information d'élimination.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Éviter toute humidité si le produit est mélangé avec des substances biologiques ou des matériaux combustibles.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Conserver bien fermé, au frais et au sec. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Réagit à l'humidité. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Matières à éviter**

Métaux lourds. Matériaux inflammables.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Se reporter à la Section 1 et à l'annexe.

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Le produit ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites d'exposition professionnelle auraient été établies pour la CEE ou ses membres.

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	Irlande
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0		STEL 4 mg/m <sup>3</sup> STEL 15 mg/m <sup>3</sup> TWA 1 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup> STEL 4 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	France	Espagne	Portugal
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup> STEL 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA 5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Allemagne	Italie	Pays-Bas
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	AGW 1 mg/m <sup>3</sup>		STEL 4 mg/m <sup>3</sup> TWA 1 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Danemark	Finlande	Norvège
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA 1 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup> STEL 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup> STEL 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Suède	Autriche	Slovénie
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TLV 1 mg/m <sup>3</sup> Binding STEL 4 mg/m <sup>3</sup>	STEL 4 mg/m <sup>3</sup> TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	STEL 4 mg/m <sup>3</sup> TWA 1 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Luxembourg	Pologne	Estonie
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 2 mg/m <sup>3</sup> TWA 1 mg/m <sup>3</sup> STEL 4 mg/m <sup>3</sup> STEL 6 mg/m <sup>3</sup>	STEL 4 mg/m <sup>3</sup> TWA 1 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Lettonie	Lituanie	République tchèque
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA 1 mg/m <sup>3</sup> STEL 4 mg/m <sup>3</sup>	S* TWA 1 mg/m <sup>3</sup> STEL 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 4 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Roumanie	Bulgarie	Russie
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	STEL 4 mg/m <sup>3</sup> TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	STEL 4 mg/m <sup>3</sup> TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	S* MAC 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Grèce	Hongrie	Croatie
Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0	TWA 1 mg/m <sup>3</sup> STEL 4 mg/m <sup>3</sup>	STEL 4 mg/m <sup>3</sup> TWA 1 mg/m <sup>3</sup>	STEL 4 mg/m <sup>3</sup> TWA 1 mg/m <sup>3</sup>

NSED - Population générale				
Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)				
Mode d'exposition	Itinéraire de l'exposition	Description	DNEL/DMEL	Paramètre le plus sensible
Longue durée - locaux	Inhalation	DNEL	1.0 mg/m <sup>3</sup>	
Aiguë - locale	Inhalation	DNEL	4.0 mg/m <sup>3</sup>	

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Mettre en place une ventilation adaptée.

### Équipement de protection individuelle

#### Informations générales

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

#### Protection respiratoire

Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière): Masque à poussière efficace. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

#### Protection des yeux/du visage

En cas d'exposition à la poussière, aux éclaboussures, à la brume ou aux vaporisations, porter des lunettes de protection ou un écran facial.

#### Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes en caoutchouc ou en plastique.

#### Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques adaptés en caoutchouc/latex/néoprène ou autre. Laver l'extérieur des gants avec du savon et de l'eau avant de les réutiliser. Inspectez régulièrement l'absence de fuites.

### Mesures d'hygiène

De l'eau propre (de préférence un poste pour le lavage des yeux) et une douche de décontamination doivent être disponibles en cas de contamination des yeux ou de la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	poudre
Couleur	blanc
État physique	solide
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Sans objet
pH	11.4 - 11.7 à 25 °C
Point d'éclair	Ininflammable Aucune information disponible
Point/intervalle de fusion	Se décompose en cas d'échauffement @ ~275 °C
point de congélation	Aucune information disponible
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	produit est non auto-inflammable
Propriétés explosives	Non-explosif
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité relative	~ 2.92
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Faiblement soluble
viscosité	Sans objet
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	275 °C

### 9.2 AUTRES INFORMATIONS

Masse volumique apparente	544.6 kg/m <sup>3</sup> (34 lb/cu ft)
masse molaire	72.8 (CaO <sub>2</sub> )

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Contamination, chaleur, et humides conditions permettra d'améliorer et d'accélérer la décomposition. Cependant, contrairement à la plupart des oxydants, la décomposition est endothermique.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur. (se décompose à 275 °C). L'air humide. Contamination. Broyage avec des substances biologiques.

### 10.5 matières incompatibles

Métaux lourds. Matériaux inflammables.

### 10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxygène, qui entretient la combustion. Oxydes de calcium

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

DL50 dermal	> 10 g/kg (rat)
DL50 oral	> 5 g/kg (rat)
CL50 par inhalation	> 17 mg/1 h (rat)

Contact cutané	Non irritant.
Contact oculaire	Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité.
Inhalation	Irritant pour les voies respiratoires.

### Toxicité chronique

Sensibilisation	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit.
Mutagénicité	Ce produit n'est pas considéré comme mutagénique par les instituts de recherche.

## **12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### 12.1 Toxicité

#### Effets écotoxicologiques

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Calcium (hydroxyde de)		96 h LC50: = 160 mg/L (Gambusia affinis) static		

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité n'appartient à une substance inorganique.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT / vPvB n'est pas requis pour les substances inorganiques

### 12.6 Autres effets néfastes

Stéarates.

## **13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination du produit/de l'emballage** Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

**Emballages contaminés** Vider le contenu restant. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID**

ONU/n° d'identification UN 1457  
 Nom d'expédition MÉLANGE DE PEROXYDE DE CALCIUM  
 Classe de danger 5.1  
 Groupe d'emballage II

**IMDG/IMO**

ONU/n° d'identification 1457  
 Nom d'expédition MÉLANGE DE PEROXYDE DE CALCIUM  
 Classe de danger 5.1  
 Groupe d'emballage II

**ICAO/IATA**

ONU/n° d'identification 1457  
 Nom d'expédition MÉLANGE DE PEROXYDE DE CALCIUM  
 Classe de danger 5.1  
 Groupe d'emballage II

**Symbole(s)**

**Dangers pour l'environnement** Ce produit ne contient pas de substances chimiques classées comme polluant marin selon le DOT

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Selon les recommandations des Nations Unies pour le transport des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC** Voir ci-dessus IMDG

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	DSL (Canada)	EINECS/ELI NCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines )	AICS (Australie)	NZIoC (Nouvelle-Z élande)
Peroxyde de calcium 1305-79-9	X	X	215-139-4	X	X	X	X	X	X
Calcium (hydroxyde de)	X	X	215-137-3	X	X	X	X	X	X



1305-62-0									
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Directive 2008/98/CE relative aux déchets**

applicable

**les armes chimiques (CWC)**

Sans objet

**UE - Exportations et importations de produits chimiques dangereux (Règlement (CE) n° 304/2003)**

Sans objet

**Classe de contamination (Allemagne):**

Aucune information disponible

**15.2 Rapport sur la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas encore été effectuée pour cette substance.

**16. AUTRES INFORMATIONS****Texte intégral des phrases H mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

**Date d'émission :** 2017-10-17**Restrictions d'utilisation**

Ce produit est destiné ou des applications recommandées sont les suivantes: Applications environnementales, Pour la dépollution des nappes phréatiques

**Date de révision:** 2018-01-31**Remarque sur la révision** sections de la FDS mises-à-jour: 1, 15**Liste des abréviations et acronymes**

ATE Acute Toxicity Estimate  
 ADR European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
 AND European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 CE50 Concentración Efectiva Media  
 CEN European Committee for Standardisation  
 C&L Classification and Labelling  
 CLP Classification Labelling Packaging Regulation; Regulation (EC) No 1272/2008  
 CLV Ceiling Limit Value Par CAS#  
 Chemical Abstracts Service number  
 CMR Carcinogen, Mutagen, or Reproductive Toxicant  
 CSA Chemical Safety Assessment  
 CSR Chemical Safety Report  
 DNEL Derived No Effect Level  
 DOT Department of Transportation  
 DPD Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC  
 DSD Dangerous Substances Directive 67/548/EEC  
 DU Downstream User  
 EC European Community  
 ECHA European Chemicals Agency  
 EC-Number EINECS and ELINCS Number (see also EINECS and ELINCS)  
 EEA European Economic Area (EU + Iceland, Liechtenstein and Norway)  
 EEC European Economic Community  
 EINECS European Inventory of Existing Commercial Substances  
 ELINCS European List of notified Chemical Substances  
 EN European Standard  
 EQS Environmental Quality Standard  
 EU European Union  
 Euphrac European Phrase Catalogue  
 EWC  
 European Waste Catalogue (replaced by LoW –see below)  
 FDS Ficha de Datos de Seguridad  
 GES Generic Exposure Scenario

GHS Globally Harmonized System  
IATA International Air Transport Association  
ICAO-TI Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG International Maritime Dangerous Goods  
IMO International Maritime Organization  
IMSBC International Maritime Solid Bulk Cargoes  
IT Information Technology  
IUCLID International Uniform Chemical Information Database  
IUPAC International Union for Pure Applied Chemistry  
JRC Joint Research Centre  
Kow octanol-water partition coefficient  
LC50 Lethal Concentration to 50 % of a test population Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)  
LE Legal Entity  
LLV Level Limit Value  
LoW List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)  
LR Lead Registrant M/I Manufacturer / Importer MS Member States  
MSDS Material Safety Data Sheet  
NOEC No observed effect concentration  
OC Operational Conditions  
OECD Organization for Economic Co-operation and Development  
OEL Occupational Exposure Limit  
OJ Official Journal  
OR Only Representative  
OSHA European Agency for Safety and Health at work  
PBT Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PEC Predicted Effect Concentration PNEC(s) Predicted No Effect Concentration(s)  
PPE Personal Protection Equipment (Q) SAR Qualitative Structure Activity Relationship  
REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation (EC) No 1907/2006  
RID Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
RIP REACH Implementation Project  
RMM Risk Management Measure  
SCBA Self-Contained Breathing Apparatus  
SDS Safety data sheet  
SIEF Substance Information Exchange Forum  
SME Small and Medium sized Enterprises  
STEL Short-term exposure limit  
STOT Specific Target Organ Toxicity (STOT)  
RE Repeated Exposure (STOT)  
SE Single Exposure Par SVHC Substances of Very High Concern  
TSCA Toxic Substances Control Act  
TWA Time Weighted Average  
UN United Nations  
vPvB Very Persistent and Very Bioaccumulative / mPmB Muy Persistente y Muy Bioacumulativo  
WGK Wassergefährdungsklassen

#### **Avis de non-responsabilité**

**Les informations et les recommandations de la présente FDS (y compris les données et les mentions) sont présumées exactes par PeroxyChem à la date de publication. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST ACCORDÉE QUANT À L'ADAPTATION À UNE APPLICATION SPÉCIFIQUE, LA VALEUR COMMERCIALE OU TOUT AUTRE ASPECT DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LA PRÉSENTE FDS. Ces informations ne concernent que le produit spécifiquement décrit, et sont susceptibles de ne pas être applicables s'il est employé en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé. En outre, les conditions et méthodes d'utilisation étant hors du contrôle de PeroxyChem, PeroxyChem décline toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou s'appuyant sur de telles informations.**

Préparé par

PeroxyChem

© 2019 PeroxyChem. Tous droits réservés.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**

